

S O M M A I R E

Économie p. 2

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Le Grand Parquet p. 3



Le Budget p. 4-5

L'enfance-jeunesse p. 6



Plus de mobilité et
plus de vélo p. 7

La fibre optique p. 8

U R B A N I S M E

Une première conférence des maires en présence du Préfet



Le 25 février dernier, M. Thierry Coudert, Préfet de Seine-et-Marne, s'est rendu au Grand Parquet afin de participer à la première Conférence des maires de l'agglomération. Cette réunion consacrée à la présentation du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** a permis d'affirmer la gouvernance de l'élaboration de ce document partagé et de définir les grands objectifs. Il

sera co-construit avec les élus du territoire et réalisé en concertation avec la population et les acteurs locaux. Il sera le document de planification stratégique et réglementaire traduisant le projet d'aménagement et de développement durable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet de Territoire et du Plan Climat Air Energie adoptés par les élus du Pays de Fontainebleau. Une fois approuvé, il sera le document de référence pour l'application des règles d'occupation des sols et d'urbanisme sur le territoire.

Les élus ont souhaité que ce PLUi ait une forte empreinte patrimoniale et paysagère afin de préserver et mettre en valeur les qualités exceptionnelles du territoire : forêts de Fontainebleau et des Trois Pignons, plaines agricoles de Bière et du Gâtinais, vallées de la Seine, petits paysages, villages de caractère, corps de ferme remarquables, patrimoine vernaculaire... Il s'agit également de maintenir et favoriser les corridors de biodiversité, tant dans les espaces urbains que naturels.

H A B I T A T

Le Programme Local de l'Habitat

L'agglomération s'engage dans l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH). Document obligatoire pour les intercommunalités, le PLH vise à décliner la politique de l'habitat pour une durée de 6 ans. Il définit notamment les objectifs en matière d'évolution de la population, les secteurs prioritaires de développement de l'habitat, les typologies de logements et les orientations en matière de renouvellement urbain, requalification du parc existant ou de rénovation énergétique. Ses orientations seront retranscrites dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), également en cours de lancement.

Le diagnostic est en cours, les élus communautaires définiront prochainement les orientations stratégiques du PLH et leur traduction en plan d'actions opérationnel à horizon 2022.

Le Pays de Fontainebleau se mobilise pour les entreprises impactées par la crise sanitaire

Afin d'assurer un accompagnement de proximité dans le contexte économique complexe et incertain lié à la crise sanitaire, le Pays de Fontainebleau se tient aux côtés des entreprises du territoire pour les aider à identifier les soutiens dont elles pourraient bénéficier en fonction de leurs besoins. Ceci repose sur une veille de l'évolution des dispositifs et un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs du développement économique : Etat, Région Île-de-France, chambres consulaires...

Parmi les aides territoriales en cours, à noter :

- ◆ Région Île-de-France : Prêt Rebond à taux zéro pour les TPE PME ; Subventions UP Relance ; Chèque numérique ; aide au loyer (commerce, hôtellerie, événementiel)
- ◆ Département : Aide au loyer des salles de sport et structures sportives privées affiliées à l'Union sport et cycle

Retour sur la participation du Pays de Fontainebleau au Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités

Le Pays de Fontainebleau est partenaire financeur du Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités créé par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires pour aider les TPE, les micro-entreprises, les associations et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire fragilisés par la crise sanitaire. Entre juin 2020 et mars 2021, le Pays de Fontainebleau a contribué à hauteur de 159 825 € au bénéfice des entreprises de son territoire.

Ce fonds s'est traduit en versements d'avances remboursables à taux zéro de 3.000 à 100 000 euros à destination des entreprises de 0 à 20 employés (50 pour certains secteurs), pour une durée allant jusqu'à 6 ans. L'objectif était de maintenir à flot la trésorerie

des TPE-PME avec une solution de financement dans un contexte d'activité contraint (fermeture administrative, restrictions d'horaires...).

Bilan des avances versées sur le territoire à la date d'impression (des dossiers restent en cours d'instruction) :

- ◆ **38 avances octroyées**
- ◆ **90 emplois concernés**
- ◆ **626 416 € versés soit en moyenne 16 485€ par dossier**

Les dispositifs de financement et accompagnement de la création et de la croissance

En matière de soutien à la création d'entreprises, le Pays de Fontainebleau porte une politique particulièrement engagée et qui s'intensifie encore cette année.

Au travers de son dispositif dédié à la création, Le Booster, il agit sur 3 volets : rendez-vous individuels pour conseiller et orienter ; programme d'ateliers gratuits bimensuels avec l'intervention de professionnels locaux et d'experts ; pépinière d'entreprises.

Du côté des financements, il renouvelle son soutien à deux organismes qui agissent localement en octroyant des prêts d'honneur (0%, sans garantie) :

- ◆ Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne : projets de services, commerces, artisanat ; professionnels de santé ; agriculture ; croissance de jeunes entreprises.

- ◆ Réseau Entreprendre : projets avec création de plusieurs emplois à court/moyen terme.

En complément de ces actions dirigées vers les jeunes entreprises, le Pays de Fontainebleau s'engage cette année dans le soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Afin de soutenir ces projets d'utilité sociale souvent collectifs, un nouveau partenariat est déployé :

- ◆ Association France Active Seine-et-Marne Essonne : actions de sensibilisation et d'aide au montage de projets mais aussi accompagnement, notamment dans la recherche de financements, pour les structures déjà établies.

+ D'INFO : un service dédié aux entreprises est à votre écoute

Arnaud Pourny : 01 64 70 10 79
economie@pays-fontainebleau.fr

NOUVEAU
UN ANNUAIRE DES ENTREPRISES

Disponible sur le portail économique
du Pays de Fontainebleau
www.economie-pays-fontainebleau.fr
Rubrique territoire

Possibilité de compléter les informations
concernant votre entreprise

La modernisation du Grand Parquet se poursuit

La phase 2 des travaux du Grand Parquet entreprise par l'agglomération est en voie d'être achevée. M. Thierry Coudert, Préfet de Seine-et-Marne, est venu observer l'ampleur des travaux subventionnés à 80% dans le cadre du plan de relance 2020. Ce plan de relance est la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays et propose des mesures concrètes à destination notamment des collectivités. Cette aide substantielle a permis de participer à la redynamisation du tissu économique par l'attribution de chantiers aux entreprises. L'équipement est par ailleurs à même d'accueillir, dès 2021, des compétitions nécessitant des surfaces équestres aux normes olympiques et des événements plein air de grande envergure avec des surfaces modulables.

Le Grand Parquet continue d'améliorer de façon significative la qualité de ses sols équestres et de son aménagement. En 2020, l'ensablement du Petit Parquet a permis de répondre au cahier des charges olympique en créant une carrière de 100 m par 80 m. La seconde phase des travaux a démarré dès le début d'année. Une seconde carrière aux normes olympiques a été créée en plein cœur du site sur la base de la carrière des Princes. Les travaux permettent d'aboutir à une surface de 8000 m² avec arrosage par capillarité qui garantit une qualité de sol identique du premier au dernier cavalier de la journée lors des compétitions. Les lisses des carrières ont été renouvelées et des gradins installés autour de la Carrière des Princes.

L'objectif final de ces travaux vise à équiper le Grand Parquet de 3 pistes de compétition sur sable et 3 paddocks de détente. La carrière du Puits du Cormier est à cette fin réaménagée pour permettre la création d'un double paddock. Avec cette réorganisation des carrières de compétition, le village exposant profitera d'un nouvel aménagement.

Le site du Grand Parquet sera prêt pour la saison 2021 et accueillera de nombreux événements.



Vue aérienne des carrières depuis le terrain d'honneur.

Le Grand Parquet, le site événementiel du Pays de Fontainebleau



Suivez l'actu du Grand Parquet : www.grandparquet.com



@GrandParquet



LeGrandParquet

Le budget de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Développement économique et touristique

Fonctionnement 1,6M €
Investissement 170 000 €

F 6%
I 4%

- ◆ **Économie** F 662 500 € / I 170 000 €
 - Diagnostic agricole
 - Animation économique, pépinière d'entreprises
 - Zones d'Activités Économiques
- ◆ **Tourisme** F 954 500 €
 - Office de tourisme intercommunal



Budgets annexes :

- ◆ Centre d'affaires F 128 000 € / I 256 000 €
- ◆ Grand Parquet F 934 000 € / I 2,7M €

Un budget pour développer les services aux habitants, pour accompagner tous les acteurs du territoire et investir pour demain

Cadre de vie – Environnement

Fonctionnement 9,5M €
Investissement 920 000 €

F 28%
I 20%

- ◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations F 402 500 €
- ◆ Eaux Pluviales F 530 000 € / I 240 000 €
- ◆ Collecte et traitement des déchets F 8,5M €
- ◆ Déploiement de la Fibre optique F 60 000 € / I 680 000 €
- ◆ Animation du Plan Climat Air Energie Territorial F 20 000 €



Budgets annexes :

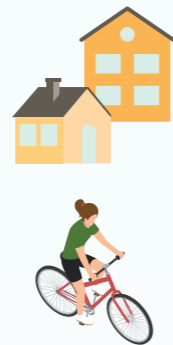
- ◆ Eau et assainissement F 2M € / I 5,6M €

Urbanisme – Habitat – Mobilité

Fonctionnement 1,8M €
Investissement 2M €

F 5%
I 43%

- ◆ Documents d'Urbanisme F 72 000 € / I 600 000 €
- ◆ Habitat et logement F 153 000 € / I 15 000 €
 - Plan Local de l'Habitat
- ◆ Mobilité F 1,6M € / I 180 000 €
 - Transports en commun
 - Lancement du Plan Vélo Intercommunal
- ◆ Gens du voyage F 20 000 € / I 1,2M €



Fonctionnement :

34 M €

Investissement :

5,7 M €

sur le budget principal

Investissement global

avec budgets annexes :

17,7 M €

Sport – Enfance – Jeunesse

Fonctionnement 1,5M €
Investissement 900 000 €

F 4%
I 19%

- ◆ Relais Assistants Maternels – Accueil de loisirs et jeunesse F 192 800 € / I 10 000 €
 - ◆ Subventions sportives et manifestations culturelles F 294 000 €
 - ◆ Piscine de la Faisanderie 361 000 €
 - ◆ Équipements sportifs F 635 000 € / I 890 000 €
- Budgets annexes :**
- ◆ Sport loisirs F 25 000 € / I 61 500 €
 - ◆ Port de plaisance F 51 500 € / I 32 500 €



Frais de structure

Fonctionnement 4,8M €
Investissement 311 000 €

F 14%
I 6%

- ◆ Services généraux F 860 200 € / I 311 000 €
- ◆ Rémunération du personnel 3,9M €



Recettes

- ◆ Fiscalité des ménages : 12,3M €
- ◆ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,5M €
- ◆ Fiscalité des entreprises : 8,1M €
- ◆ Dotations : 3,8M €
- ◆ Autres recettes : 1,3M €

Reversement aux communes et à l'État

Fonctionnement 14,8M €

F 43%
I 8%

- ◆ Reversement de fiscalité aux communes F 4,5M € / I 370 000 €
- ◆ Reversement à l'État 9,3M €
- ◆ Fonds de concours 1M € (2020-2021) action de l'agglomération pour la relance économique

Des Relais Assistants Maternels actifs et à votre écoute

Les cinq Ram du Pays de Fontainebleau maintiennent et développent le lien avec leurs publics (familles, assistants maternels, gardes à domicile), dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Les animatrices créent et animent des outils et temps de professionnalisation, assurent une veille réglementaire constante afin d'offrir un conseil et un accompagnement adaptés aux professionnels de la petite enfance.

Afin d'accompagner les professionnels de la petite enfance, plusieurs actions sont menées. Des groupes de parole et d'analyse des pratiques professionnelles, en présence d'une psychologue, sont organisés avec le soutien de la Caf 77. C'est un outil pertinent pour répondre aux difficultés et inquiétudes des professionnels de garde à domicile du jeune enfant, qui sont particulièrement impactés par la crise sanitaire. Les assistants maternels et gardes à domicile bénéficient d'un outil en ligne, alimenté d'informations juridiques, administratives, pédagogiques, ainsi que des articles leur proposant des activités à réaliser avec les enfants à leur domicile.

Grâce à un travail partenarial efficace durant les derniers mois, le Ram des Lutins de la Reine (secteur La Chapelle la Reine) a pu étendre ses activités dans plusieurs communes du secteur. Désormais, les communes de Bourron-Marlotte, La Chapelle la Reine, Noisy-sur-École et Ury accueilleront une fois par semaine un atelier d'éveil* suivi d'une permanence administrative. A Bois-le-Roi, le Ram des Lutins de la Seine bénéficie désormais de la nouvelle salle multi-activités communale. Les autres Ram continuent d'intervenir dans les locaux des communes d'accueil, dont le soutien est essentiel au bon fonctionnement des activités.

Toutes les informations des Ram sont disponibles sur le site Internet du Pays de Fontainebleau.

* A ce jour, les ateliers sont suspendus j'usqu'au 30 avril



Séance yoga d'un atelier d'éveil avec Elisabeth Jouanne

Un graph de plus au compteur des jeunes du Pays de Fontainebleau

L'agglomération organise à chaque période de vacances scolaires, des temps d'animation à destination des collégiens et lycéens. 16 jeunes ont participé à la réalisation d'une fresque à Chartrettes sur le parking de Carrefour Market.

Le « street art » – littéralement art de rue – est une nouvelle fois à l'honneur à Chartrettes. Après le gymnase Combourieu en avril 2018, c'est en proximité de la zone commerciale que les jeunes ont œuvré. Les graphs réalisés dans le cadre des journées oxygène réhabilitent les murs dégradés par des tags avec Vince graffeur professionnel autodidacte.

Pour l'occasion, c'est un projet tripartite qui a été mené entre la ville, la communauté d'agglomération et le groupe Carrefour Market. C'est un panorama de plus de 50 m, représentant les bords de Seine et la forêt qui a été réalisé et agrémenté de photos historiques de la ville de Chartrettes.

La transformation de l'environnement quotidien contribue non seulement à l'embellissement des communes mais sensibilise également les jeunes au respect des espaces publics.

Les jeunes continueront leur action avec comme source d'inspiration les Jeux Olympiques 2024 qui auront une résonance toute particulière sur l'agglomération, labellisée Terre de Jeux.



Barbizon, une destination touristique accessible en transport en commun

Dans le cadre d'une amélioration du réseau de bus du secteur de Perthes, le Transport à la demande étend ses points d'arrêts à Fontainebleau au lieu d'une correspondance via la ligne 21 qui, quant à elle, proposera 3 arrêts à Barbizon.



A compter du mois d'avril, la ligne 21 (Saint-Fargeau-Ponthierry – gare de Fontainebleau-Avon) desservira désormais Barbizon sur toutes les courses, du lundi au samedi, en liaison notamment avec le centre-ville de Fontainebleau et la gare de Fontainebleau-Avon. Cette évolution profitera aux habitants de la commune souhaitant se rendre à Fontainebleau, aux habitants du territoire souhaitant aller

à Barbizon pour y faire une balade mais également aux touristes désireux de rejoindre le village et son accès forêt depuis la gare de Fontainebleau-Avon. Ces trois nouveaux arrêts barbizonnais permettent de positionner le village de caractère, Site Patrimonial Remarquable, en destination touristique accessible en transport en commun tout en répondant aux actions d'amélioration des mobilités du Plan Climat Energie territorial visant à réduire les émissions de carbone sur le territoire.

Par ailleurs, 7 des communes du secteur de Perthes (Arbonne-la-Forêt, Cély, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière et Saint-Sauveur-sur-École) bénéficient d'un Transport à la Demande (TàD) qui jusque-là permettait de rallier un seul arrêt de la ligne 21. A compter du mois d'avril, ce TàD proposera non plus un point d'arrêt mais 3 : la Fourche (entrée de Fontainebleau côté Boulevard de Constance) et la Cour des Adieux en face du Château, en plus du centre commercial de Villiers-en-Bière. Ce service, disponible uniquement sur réservation, complète les lignes à vocation scolaire existantes.

Ces évolutions, mises en place sans coût supplémentaire, sont le fruit d'une collaboration entre Île-de-France Mobilités, l'autorité organisatrice des transports dans la région, le Pays de Fontainebleau et l'exploitant Transdev Saint-Fargeau.

Réseau de Bus - Info et fiches horaires
 iledefrance-mobilites.fr
 **Appli Île-de-France Mobilités**
 transdev-idf.com

Réserver votre TAD
 **Appli TAD Île-de-France Mobilités**
 tad.idfmobilites.fr
 **09 70 80 96 63**
Du lundi au vendredi / de 9h à 18h

Le Pays de Fontainebleau s'engage dans un Plan Vélo intercommunal

Ces dix dernières années, la pratique du vélo en France est en plein essor et ne cesse d'évoluer. Cet engouement pour le vélo se traduit particulièrement dans les déplacements des Franciliens qui le choisissent de plus en plus comme mode de transport quotidien et comme activité lors de leurs vacances ou temps libres. La Communauté d'agglomération souhaite encourager cette pratique, à la fois pour améliorer le bien-être des habitants au quotidien mais également pour favoriser les déplacements doux et le tourisme itinérant sur le territoire.

L'utilisation du vélo est plus familiale, plus jeune, plus écologique, plus touristique et plus diversifiée (vélo électrique, pratique itinérante...). Il importait d'en prendre acte et d'engager le territoire dans l'élaboration d'un schéma cyclable. Inscrite au Projet de Territoire et au Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Fontainebleau, cette action va débuter dans les prochains mois par le lancement d'une étude complète à l'échelle des 26 communes. Sur la base du diagnostic, ce plan aboutira à terme à la définition d'un programme d'actions, intégrant l'ensemble des volets d'une politique cyclable

efficace : aménagements, équipements de stationnement, services et sensibilisation. Ce plan visera à améliorer les déplacements cyclables sur le territoire, à la fois pour les habitants et les voyageurs.

Il s'agira aussi de mettre en cohérence toutes les démarches en cours sur le territoire, portées et soutenues par de nombreux acteurs de la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, le Département, les communes, l'Office National des Forêts, les associations, qui seront associés tout au long de l'étude.

Les chantiers du territoire

SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE

Avant-projet pour la reconstruction de la station d'épuration

PERTHES

Réhabilitation du château d'eau, démarrage des travaux en avril, durée des travaux 6 mois, coût 630 000€ HT

TOUSSON

Création d'un forage d'eau potable, démarrage fin mars, fin des travaux avant l'été, coût 320 000€ HT



CHAILLY-EN-BIÈRE

Fin des travaux sur le déversoir d'orage

FONTAINEBLEAU

Changement des branchements plomb, réseau eau potable, place de l'étape, mise en place d'un débit mètre

La fibre optique plus que jamais essentielle

La crise sanitaire et l'accroissement nécessaire du télétravail ont démontré combien il était indispensable pour les habitants et les entreprises de bénéficier d'une bonne connexion internet. Si les travaux de déploiement sur le territoire avancent bon train depuis 2017, voici quelques clés pour comprendre la temporisation des opérations. Le déploiement couvrira 100% du Pays de Fontainebleau en 2024.

Le budget global de déploiement de la fibre sur le territoire pour les 24 communes hors Avon et Fontainebleau (déployée exclusivement par Orange) s'étale de 2017 à 2022. Cela représente un investissement annuel de 680 000 € et correspond également à la limite de capacité d'intervention des entreprises en charge du déploiement.

Le déploiement de la fibre s'effectue depuis les grands axes (routes départementales) par l'ajout d'armoires pouvant desservir de 400 à 800 prises. La zone de couverture de ces armoires n'est pas calquée sur les limites des communes, ce qui explique que parfois une armoire permette l'ouverture de connexion sur une partie de la commune seulement et sur quelques habitations de la commune voisine. Réciproquement, une commune peut comporter plusieurs armoires, qui, le cas échéant, ne seront pas installées la même année.

Entre les études, le déploiement (pose des armoires), comptage des boîtes aux lettres, vérification par les communes du nombre de prises à alimenter, pose des boîtiers en proximité des habitations (1 boîtier pour 6 prises) et le raccordement sur les parties privatives, il s'écoule environ 18 mois, dont les 3 mois de gel commercial obligatoire permettant aux fournisseurs d'accès de démarcher les futurs abonnés.

En 2021 et début 2022, les travaux se concentrent sur la partie Est et Sud-Est du territoire avec le déploiement de 3 armoires pour un total à venir de 2093 prises réparties entre Bourron-Marlotte et Recloses.

Les communes de Héricy, Samois-sur-Seine, Vulaines et une petite partie de Samoreau verront se terminer les travaux de déploiement fin 2021, pour un raccordement fin du premier trimestre 2022.

Une prochaine phase de déploiement achèvera la couverture des communes d'Héricy, Samoreau et Vulaines à compter du 1^{er} trimestre 2022 pour les études et un raccordement fin 2023.

Nous espérons également que la réglementation permettra de résoudre rapidement le problème du vandalisme des armoires qui, actuellement, perturbe considérablement la fiabilité du réseau.

État d'avancement du déploiement de la fibre à mars 2021

Communes	Nombre de prises installées
ACHÈRES-LA-FORÊT	522
BARBIZON	917
BOIS-LE-ROI	2 995
BOISSY-AUX-CAILLES	163
CHAILLY-EN-BIÈRE	987
CHARTRETTES	1 147
FLEURY-EN-BIÈRE	321
LA CHAPELLE-LA-REINE	907
LE VAUDOÛÉ	356
NOISY-SUR-ÉCOLE	898
PERTHES	474
SAINT-MARTIN-EN-BIÈRE	361
SAINT-SAUVEUR-SUR-ÉCOLE	533
TOUSSON	165
URY	411
TOTAL	11 157

55% du territoire du Pays de Fontainebleau est couvert, soit 15 communes sur 24 à ce jour. Déploiement en cours à Arbonne-la-Forêt, Cély et Saint-Germain-sur-École